

Le Parlement de la Montagne



 **Parlement
de la montagne**



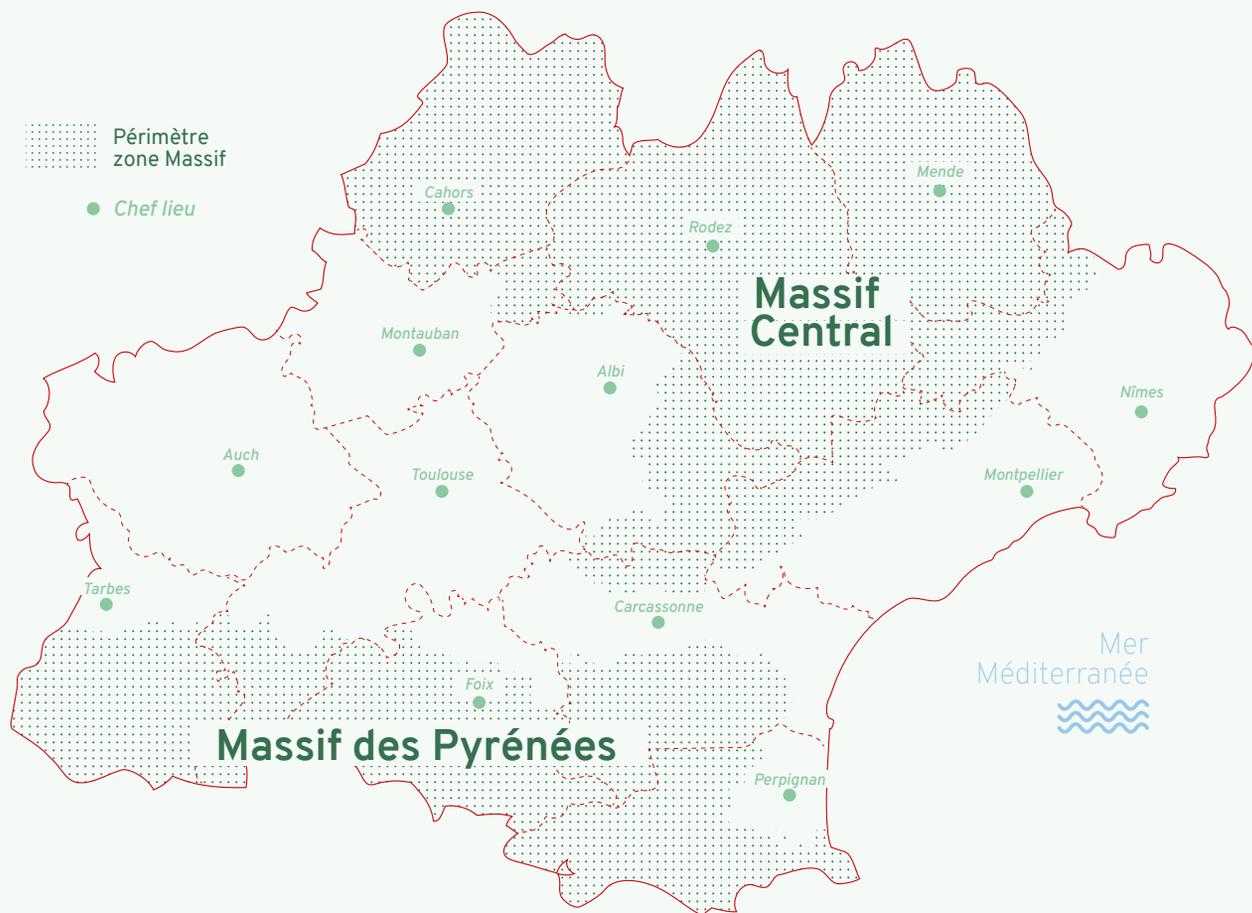


En Occitanie, plus de la moitié du territoire est en zone de montagne, c'est dire l'importance des massifs, de leurs habitants et de leur économie. Cette montagne fait face à des défis majeurs depuis quelques années, notamment en raison du changement climatique. Nous avons aujourd'hui la responsabilité d'œuvrer collectivement pour l'accompagner vers un destin commun, autour d'une vision partagée : celle de territoires résilients, dynamiques, attractifs et innovants. Cette force du collectif trouve aujourd'hui sa concrétisation dans la nouvelle configuration du Parlement de la Montagne. Porte-voix de tous les acteurs des montagnes d'Occitanie, des Pyrénées comme du Massif central, cette instance de concer-

tation unique en France a pour ambition de fédérer les acteurs de la montagne à l'échelle de l'Occitanie et de faire émerger des propositions et des idées nouvelles pour la montagne de demain. Je suis convaincue que c'est ensemble, en mettant nos forces respectives en commun, que nous réussirons à créer un modèle de développement équilibré et vertueux, fondé sur les principes de la croissance raisonnée. L'enjeu est de taille : il en va de la survie de nos montagnes !

Carole Delga

Présidente de la Région
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Chiffres clés

Les montagnes d'Occitanie, ce sont :

- ✓ 1 habitant d'Occitanie sur 5 (soit 1,1 million d'habitants)
- ✓ **2 Massifs** : Massif central et Pyrénées
- ✓ **12 départements concernés** par la zone massif
- ✓ **41 000 km²**, soit 55 % du territoire régional
- ✓ **2055 communes** (soit 45% des communes d'Occitanie) dont 63% en moyenne montagne agricole et industrielle, 30% haute et moyenne montagne résidentielle et 7% en zone urbanisée
- ✓ **3 millions de nuitées touristiques** par an
- ✓ **12 000 entreprises** (artisanat et TPE)
- ✓ Un espace de biodiversité exceptionnel : **8 parcs naturels régionaux et 2 parcs nationaux**
- ✓ Les châteaux d'eau de l'Occitanie via 2 bassins versants
- ✓ Des territoires producteurs d'énergie renouvelable : hydroélectricité, biomasse, géothermie, bois-énergie, etc.

Le Parlement de la Montagne, c'est quoi ?

Le Parlement est une instance de concertation citoyenne dédiée à la montagne unique en France, qui rassemble l'ensemble des acteurs et habitants des massifs d'Occitanie. Réunissant les Pyrénées et le Massif Central, c'est un espace de débat et de

prospective, de discussion et de rencontres, qui permet d'échanger sur des problématiques communes et de fédérer la communauté montagnarde d'Occitanie.

Le périmètre thématique de ses travaux s'inscrit dans le cadre du Plan

Montagnes d'Occitanie – Terres de Vie. Il est défini en pleine articulation et complémentarité avec les activités des autres acteurs et instances qui interviennent dans les territoires de montagne en Occitanie.

L'Assemblée, comment ça fonctionne ?

L'Assemblée du **Parlement de la Montagne** est un lieu de débat et de concertation sur toutes les thématiques concernant les montagnes d'Occitanie. Elle adopte une feuille de route annuelle et se réunit une à deux fois par an.

Elle est composée de **160 membres** désignés pour la période du mandat régional (2023-2028) et répartis en trois collèges :

- ✓ **70 membres de la société civile** : des citoyens représentant les 30 territoires de montagne avec lesquels la Région a conclu un Contrat Territorial Occitanie (CTO) et 40 membres issus du Forum (20 associations et habitants et 20 acteurs économiques).
- ✓ **56 élus des territoires** : élus régionaux, départementaux et élus locaux des 30 territoires porteurs de Contrats Territoriaux Occitanie en zone massif.

Les élus locaux siègent également à l'Assemblée des Territoires.

- ✓ **34 représentants de partenaires** : organismes publics et parapublics intervenant dans le domaine de la montagne.

Des invités et personnes qualifiées peuvent être conviés à participer ponctuellement aux réunions de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée se réunit de façon régulière afin de piloter les activités du Parlement de la Montagne. Il est composé d'une vingtaine de membres issus de l'Assemblée.



Les activités du Parlement de la Montagne

Les travaux du Parlement s'organisent selon une **feuille de route annuelle** définie par l'Assemblée, autour des deux enjeux prioritaires suivants :

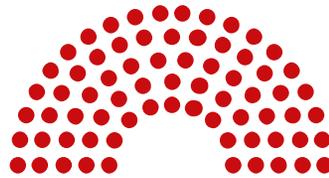
- ✓ Mieux vivre en montagne,
- ✓ Créer de la valeur en montagne.

Deux commissions thématiques sont consacrées à chacun de ces enjeux. Un calendrier d'activités (ateliers, webinaires, conférences, visites de terrain, etc.) est proposé pour l'année autour de priorités identifiées, en par-

tenariat avec l'ensemble des acteurs de la montagne en Occitanie.



LA NOUVELLE ORGANISATION DU PARLEMENT DE L



ASSEMBLÉE - 160 membres
(2 réunions par an)

BUREAU

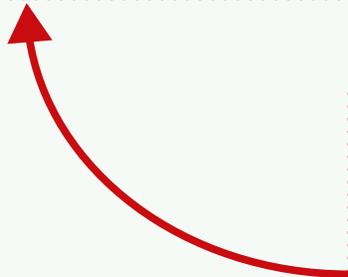
SOCIÉTÉ CIVILE
70 représentants

TERRITOIRES
56 représentants

PARTENAIRES
34 représentants



FORUM
(ouvert à tous)



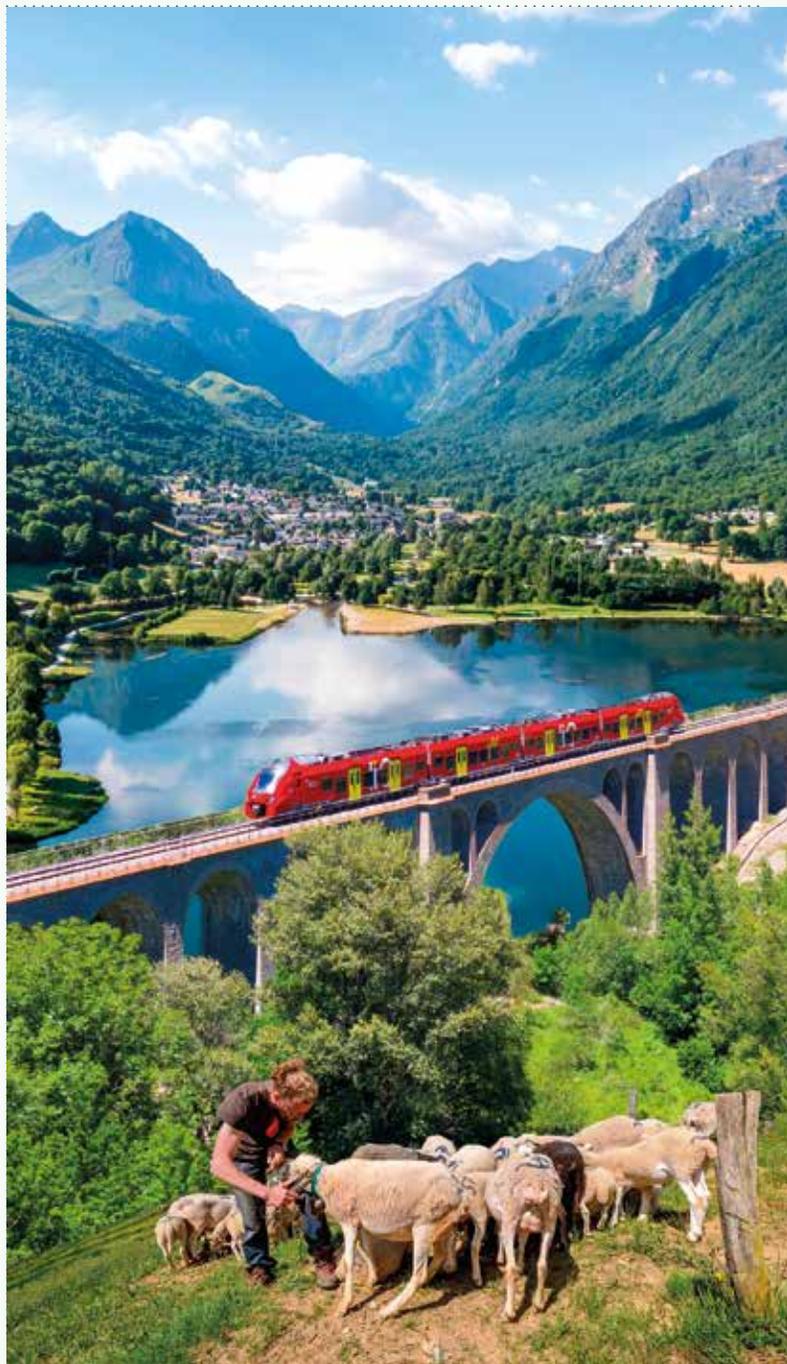
DE LA MONTAGNE

COMMISSIONS THÉMATIQUES

(réunions régulières)

Mieux vivre
en montagne

Créer de la valeur
en montagne



Pour rester connecté à la montagne :

Le Forum du Parlement de la Montagne est ouvert à tous, sur inscription individuelle et volontaire. Il permet de rester informé de l'actualité de la montagne en Occitanie et sur les activités du Parlement, ainsi que de recevoir des invitations à des événements organisés dans ce cadre.



laregion.fr/Parlement-de-la-Montagne
parlementmontagneoccitanie@laregion.fr

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse

22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9

Montpellier

201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2

Appel gratuit / N°unique : 30 10

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyénées - Méditerranée